

Pourquoi traiter / souder les joints

Le traitement des joints a pour but d'assurer une protection contre l'eau et l'encrassement. La soudure sera préconisée en fonction de la nature des locaux et de leur classement.

La nécessité d'une soudure est définie par le classement du local selon :

- La destination du local,
- La nature du revêtement,
- La méthode d'entretien,
- La nature du support.

En règle générale, pour les revêtements en lés, les locaux nécessitent un traitement des joints dès qu'ils sont classés E2 ou E3.



● CLASSIFICATION SOUDURE À FROID

La soudure à froid donne accès au classement E2 : pièces de service humides ou pièces d'eau (cuisine, buanderie, salle de bain, balcon,...), entrées d'immeuble, salles polyvalentes, hall de réception du public et zone de distribution (source cahiers du CSTB N°3509)

● LE PRINCIPE DE LA SOUDURE À FROID

La soudure à froid est une réaction chimique entre le revêtement et les composants des types A, B ou T qui viennent fusionner et créer une étanchéité.